

Compte rendu CGT rencontre visioconférence
syndicats/administration départementale
le 10.04.2020

Chèr(e)s collègues,

L'activité syndicale poursuit son chemin en cette période bien complexe, nous devons nous adapter car les questions, qui se posent à nous, sont nouvelles et parfois inédites.

La CGT est en contact régulier avec le DGS et les DGA pour faire remonter les questions et autres problèmes rencontrés.

Le syndicat CGT reste à votre écoute et vous assure de sa disponibilité.

Nous avons participé à une troisième visioconférence à laquelle assistaient :

- 1/ Monsieur PATIER, Directeur Général des Services (DGS)
- 2/ Les trois Directeurs Généraux adjoints : Monsieur FELDNER (collèges, routes,...), Monsieur BONVILLAIN (ressources, moyens) et Monsieur CADORET (Social)
- 3/ Madame THORRAND, Directrice DRH et Mesdames TETTA et WOLMAN, Directrices adjointes DRH.
- 4/ Monsieur CHIQUET, Médecin service médecine prévention.
- 4/Madame ITSVART-AUGER (CFDT), Madame BLANCHET (CGC) et Philippe DECLERCK (CGT).

Début de la visioconférence à 10h00 .

1/Le premier sujet abordé a concerné la tenue des prochaines CAP, initialement fixées au 12 Mai.

La CGT a d'abord rappelé ses réserves quant à l'organisation d'instances paritaires à distance compte tenu du manque de disponibilité de ses représentants, tant physique que psychique.

Les CAP demandent pour nos représentants un travail de proximité auprès des agents qui permet de recueillir précisément les raisons motivant les appels et réclamations faites auprès de la Présidente des instances.

Ce contact avec nos collègues facilite aussi une bonne compréhension des mécanismes d'avancement et de promotions, aidant ainsi chacun à se situer dans un mouvement pas toujours lisible.

Les outils techniques (messagerie, téléphone) ne nous permettront de mener ce travail de fond avec les agents, la qualité du débat et des avis donnés peuvent en être affectés. Nous concevons l'attente des personnels concernant les avis donnés en CAP, est-ce que le contexte s'y prête ? Est-ce

que la qualité des débats sera à la hauteur de l'importance des avis à formuler ?

Nous restons très réservés sur ce point.

Le Directeur Général des services (DGS) indique qu'une prochaine réunion de la commission permanente va se tenir via une visioconférence, l'expérience ainsi acquise pourra servir pour les réunions d'instances à venir.

Le DGS a répété à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas pénaliser les agents « sur les dossiers individuels », « Tenir les échéances » est aussi une formule employée régulièrement pour soutenir le redémarrage prochain des instances paritaires.

En dernier lieu, il nous est annoncé que les CAP pourraient se réunir le 26 Mai, avec un envoi des dossiers aux représentants du personnel le 29 Avril et une réunion préparatoire administration/syndicats le 12 Mai.

2/La CGT revient sur la question des personnels de l'ADMR, lesquels travaillent auprès de personnes fragiles et dépendantes, et plus précisément de la dotation de matériels de protection (Masques, gel hydro-alcoolique).

Monsieur CADORET indique que du matériel, mis à disposition par l'état via l'agence régionale de santé (ARS), a été livré à cette association.

Les besoins identifiés en masques, pour les services sociaux et médico-sociaux, oscillent entre 12 à 13 000 par semaine.

D'autres besoins émergent, l'ADMR aurait ainsi besoin de 1100 visières de protection.

La CGT revient sur la pénurie actuelle de surblouses pour les personnels soignants (sage-femmes) ainsi que pour les puéricultrices.

Le constat est partagé, une réflexion est en cours pour trouver un partenariat avec une entreprise qui confectionnerait ces surblouses, le département achèterait la matière première.

Le département dispose actuellement d'un stock de 300 surblouses, qui devrait rapidement être épuisé.

Le DGS ajoute que les personnels pourraient laisser cette surblouse chez le particulier et la réutiliser le lendemain dans le même lieu. La question du lavage de cet équipement de protection est aussi évoquée.

Le DGS informe que 10 masques de protection vont être prochainement distribués à chaque agent.

Les assistants familiaux recevront ces équipements de protection par courrier, la CGT avait posé initialement la question de la mise à disposition de ces matériels pour ces professionnels.

La CGT a interrogé les modalités de remplacement de ces masques, au terme de l'utilisation de ces 10 protections.

Nous n'avons pas eu de réponse concrète à cette question.

Le DGS explique également que le Département envisage une commande de 275 000 masques en tissu. Les mairies pourraient se charger de la distribution aux Loirs et Chériens, qui se verraient dotés d'un masque individuel.

Du point de vue sanitaire, 12 malades atteints du COVID 19 sont à ce jour identifiés, 90 agents seraient placés en quatorzaine.

L'attention se porte sur une MDCS, qui concentrerait des malades potentiels. Un rappel général est fait sur l'obligation de respecter les gestes barrière.

3/La CGT revient sur l'application du décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le syndicat questionne son application pour les agents de la collectivité travaillant en présentiel.

La Directrice de la DRH reconnaît que cette question n'a pas été étudiée. **La CGT demande que sa question soit traitée.**

Le DGS conclut sur ce point en indiquant qu'« une proposition sera faite ».

La CGT a, de nouveau, alerté sur les dérives liées au télétravail (dépassement du temps de travail, impact sur la vie privée...).

Le syndicat demande les raisons pour lesquelles sa proposition d'un message de vigilance sur le recours aux outils numériques, mis à disposition par la collectivité, n'a pas été retenu.

Monsieur BONVILLAIN indique qu'un rappel peut être fait via la chartre d'utilisation des outils numériques.

La CGT manifeste son incompréhension quant à cette fin de non recevoir actuelle, indiquant que sa proposition est mise en œuvre dans une messagerie professionnelle d'un conseil départemental voisin (28).

Le DGS ajoute que ce message, positionné en bas de chaque message envoyé par nos messageries professionnelles peut devenir un élément « parasite ».

Il informe que 560 agents sont actuellement en situation de télétravail et 61% de l'effectif global de la collectivité est au travail.

Le DGS souhaite, à la sortie de cette crise, augmenter le nombre d'agents en télétravail sans donner de plus amples précisions.

Pour la CGT, cette évolution devra être accompagnée, cadrée... Nous espérons mieux que l'indécision présente.

La CGT continue de questionner les raisons de ce refus incompréhensible et espère que ce blocage sera vite levé .

4/Le DGS questionne les représentants des trois organisations syndicales concernant la réunion d'instances paritaires à distance (visioconférence et procédure écrite).

La CGT pointe la difficulté à se projeter dans la tenue de ces instances, notamment en référence aux impératifs de continuer à bien respecter le confinement et ainsi à lutter contre le Coronavirus. La disponibilité psychique de chacun est actuellement non optimum.

Nous pouvons aussi avancer des raisons de disponibilité physique, pour nos représentants assistants familiaux , pour d'autres de nos représentants en charge de famille.

Il faut donc considérer de prime abord une réserve importante de notre syndicat à la tenue de ces instances, dans ce mode à distance.

Dans la mesure où Le Président de la collectivité a légalement le pouvoir de convoquer ce type de réunions, d'autres éléments doivent aussi être relevés.

La question de prioriser des sujets à inscrire à l'ordre du jour est ainsi clairement posée, au regard de la situation actuelle, certains dossiers peuvent sembler d'importance mineure (réorganisation Direction/service)

La limitation des questions diverses à trois ne serait pas acceptable, elle reviendrait à restreindre le droit syndical alors que l'administration aurait toute latitude pour gérer l'ordre du jour.

La nomination d'un expert doit, de la même façon, rester dans le champ du droit syndical.

Les retours d'expérience des visioconférences, sur les sites de travail, attestent de difficultés techniques (mauvaise connexion), de frustration liée à la capacité de s'exprimer via ce média, du sentiment de ne pas pouvoir aller aussi loin que voulu dans le développement des arguments.

L'utilisation de la visioconférence requiert, aujourd'hui, une expérience voire une forme d'expertise inégalement partagée, le niveau hétérogène des acquis en la matière est un autre frein à la tenue de débats argumentés et maîtrisés. Qu'en sera t'il avec la présence habituelle des représentants titulaires et suppléants de ces instances?

Nous ne sommes donc pas favorables à l'organisation d'instances dans ces conditions.

Nous continuons cependant de réclamer la tenue d'un CHSCT extraordinaire, uniquement consacré à la gestion du COVID, demande que nous avons formulée dès le début de cette crise sanitaire.

Monsieur Bonvillain indique que l'administration prend en compte toutes les remarques techniques portées par le syndicat concernant l'organisation, de ces instances : non limitation du nombre de questions diverses, possibilité de nommer un expert,

La première instance paritaire, qui se réunira à distance, sera **un CHSCT programmé sur une durée d'une journée et demi les 27 et 28 Avril. La gestion du COVID 19 au sein de la collectivité sera le premier point traité.**

Le prochain comité technique se réunira le 2 Juin avec un ordre du jour qui reprendra celui du CT du 2 Avril, qui ne s'est pas tenu et d'autres questions à définir.

5/En fin de réunion , la CGT a questionné les réponses de la collectivité à ses demandes de valorisation financière des assistants familiaux en cette période.

Le DGAS a répondu qu'une prime de 200 € mensuelle serait accordée.

La CGT indique qu'elle rappellera, en cours de journée, pour avoir le détail des propositions de la DGAS à ses demandes (indemnisation relais réguliers non réalisés, octroi de jours de congés supplémentaires pour les AF accueillant des enfants difficiles...)

Concernant la reconnaissance d'un droit au répit de ces professionnels, sollicitée par le syndicat, le Directeur de la DGAS répond qu'il demande à tous les AF en difficulté avec un ou des enfants confiés, de se faire connaître auprès du service accueil familial enfance afin de solliciter un relais exceptionnel. Il complète en indiquant que des solutions ont déjà été trouvées pour ce type de situations et que d'autres demandes feront l'objet d'une étude « cas par cas ».

La CGT continue à négocier pour faire monter la prime à 300€, ce qui est notre demande initiale mais aussi pour obtenir 7 jours de congés supplémentaires pour les AF qui accueillent des enfants complexes (majorations 1 et 2). Nous avons d'ores et déjà obtenu que les AF , empêchées de mettre en oeuvre leurs relais réguliers, aient leur salaire maintenu (hors allocation d'entretien).

6/ Questions diverses :

La CGT a souligné et salué la mise en œuvre d'une cellule d'écoute psychologique, rappelant une nouvelle fois son souhait que ce dispositif soit maintenu après la sortie de confinement.

La reprise du travail pourrait s'avérer difficiles pour certains de nos collègues, en perte de repères professionnels après cette longue période de coupure avec leur activité ordinaire.

Nous avons demandé qu'une information concernant les violences intrafamiliales et conjugales soit adressée aux agents, avec les numéros de téléphone et les adresses de messagerie dédiés aux associations de défense de ces victimes.

Nous ne pouvons malheureusement exclure l'existence de ce phénomène de violence familiale, au sein du groupe humain constitué par les agents du CD et leurs familles. La prévention reste une obligation.

Madame TETTA, directrice adjointe DRH, a pris acte de notre demande et va formaliser une information sur ce sujet, via Salamandre.

Fin de la visioconférence à 11h45.

- Nous sommes actifs et disponibles durant cette période, vous pouvez nous téléphoner au **06 22 79 97 74** ou nous envoyer un mail à cgt@departement41.fr

En attendant prenez soin de vous et de vos proches, respectez les gestes barrière et limitez les contacts.

À bientôt

Ph.DECLERCK

Secrétaire CGT